



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

N° Spécial

25 mars 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCPAT du 25 mars 2020

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	Page
N° 2020-36	23.03.2020	Avis d'arrêté préfectoral DCPAT n° 2020-36 du 23 mars 2020, mettant en demeure la société Total Marketing France de respecter les dispositions de la condition 2.1.B de l'annexe 1 de l'arrêté ministériel du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service soumises à déclaration sous la rubrique n° 1435 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, pour l'installation exploitée à Malakoff, 12, avenue Pierre Brossolette.	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Avis d'arrêté préfectoral DCPPAT n° 2020-36, du 23 mars 2020, mettant en demeure la société Total Marketing France de respecter les dispositions de la condition 2.1.B de l'annexe 1 de l'arrêté ministériel du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service soumises à déclaration sous la rubrique n° 1435 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, pour l'installation exploitée à Malakoff, 12, avenue Pierre Brossolette.

Par arrêté DCPPAT n° 2020-36 du 23 mars 2020, le préfet des Hauts-de-Seine a mis en demeure Monsieur le directeur d'exploitation, représentant la Société Total Marketing France, dont le siège social est situé 562, avenue du Parc de l'Ile, à Nanterre, de respecter des prescriptions d'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement qu'il exploite à Malakoff, 12, avenue Pierre Brossolette.

L'original de l'arrêté peut être consulté à la préfecture des Hauts de Seine – direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

Copie dudit arrêté sera déposée aux archives de la mairie de Malakoff, où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>